

ciété à MM. le président de Roucy et Charles Demonchy, décédés tout récemment :

Messieurs,

Depuis notre dernière réunion, la Société historique a éprouvé deux pertes bien sensibles : M. le président de Roucy et M. Demonchy, juge honoraire, sont morts à quelques jours de distance.

Vous avez pu, comme moi, apprécier le rôle important qu'a joué parmi nous M. de Roucy, que la Société historique a appelé à quatre reprises différentes à l'honneur de la présider. J'ai mis en relief sur sa tombe même, ce qu'il avait été, et je ne reviendrai pas ici sur la part qu'il a constamment prise à nos travaux, et l'influence qu'il exerçait sur nos résolutions. Notre *Bulletin* contiendra, outre la liste de tous ses écrits, le compte rendu de ses obsèques, et ceux qui n'ont pu y assister, pourront, par la pensée, se reporter à la pieuse et touchante manifestation dont a été l'objet la mémoire de notre regretté président.

Quant à M. Demonchy, permettez-moi de retracer, à vos yeux, les diverses phases de sa vie si bien remplie à tous les points de vue :

#### Monsieur CHARLES DEMONCHY.

Le lundi 5 juin 1882, la ville de Compiègne était en fête. Un grand nombre de Compagnies d'Archers venaient prendre part au grand prix général de la deuxième Compagnie, et le corps municipal tout entier les attendait sur le perron de l'Hôtel de Ville, où devait leur être offert un vin d'honneur.

A ce moment, deux petites filles en blanc se détachèrent d'un groupe et présentèrent un bouquet à M. Chovet, maire de la ville et à M. Demonchy, doyen du Conseil. Aussitôt, M. le

---

Maire prenant la parole, remercia les Archers en ces termes :

« Je suis très sensible à la manifestation toute sympathique que vous venez de faire en l'honneur du Conseil municipal et du Maire; mais je vous suis particulièrement reconnaissant de l'hommage que vous rendez à M. Demonchy, notre doyen, âgé de 82 ans...

« Jamais plus longue vie n'a été plus honorablement remplie; M. Demonchy, vous le savez, est légitimiste; mais il le dit si franchement et si loyalement que nous, ses collègues, qui sommes républicains, si enfants de notre siècle, nous l'estimons et nous le vénérons, car son honorabilité s'impose. »

Ces paroles furent couvertes d'applaudissements: chacun partageait le sentiment qui venait d'être exprimé d'une façon si solennelle. Il résumait d'ailleurs, en peu de mots la vie si exemplaire de M. Demonchy que la mort vient de nous enlever à l'âge de 95 ans. Encore quelques années et il aurait pu saluer trois siècles successifs.

En effet, c'est le 19 mai 1799 que Pierre-Charles Demonchy naissait à Gilocourt d'une famille qui s'était distinguée dans le notariat et dans la magistrature, et où l'honneur se transmettait de génération en génération comme le plus précieux héritage. Son père avait été en 1786 substitut au Parlement de Paris et quand il mourut à Compiègne, le 16 avril 1845, à l'âge de 85 ans, il était président de Chambre honoraire à la Cour d'appel d'Amiens et officier de la Légion d'honneur. Ceux de mon âge qui vivent encore peuvent se rappeler, comme je le fais moi-même, la physionomie pleine de noblesse et de bonté de cet aimable vieillard aux longs cheveux blancs.

Reçu licencié en droit au mois de janvier 1821, M. Charles Demonchy fut, le 20 juin suivant, c'est-à-dire à peine ses vingt-deux ans accomplis,

nommé substitut à Saint-Quentin, puis le 25 octobre 1826, juge d'instruction à Compiègne.

Pendant trente-six ans, il exerça ces fonctions si difficiles, avec un zèle et un dévouement qui ne se démentirent jamais, s'attachant toujours à tempérer par une attitude bienveillante et généreuse ce que son ministère avait de rigoureux.

Le 24 septembre 1827, il épousait Mlle Eugénie Charmolue, fille de M. Alexandre Charmolue, notaire à Compiègne, et cette alliance cimentait davantage encore l'union entre deux familles également considérées et dont l'une d'elles, celle des Charmolue, appartenait à la plus ancienne bourgeoisie de la ville.

M. Demonchy n'était pas homme de lutte. Il n'a jamais fait de politique irritante ; bien au contraire, il cherchait par son exemple, à ramener les esprits sur le terrain de la conciliation. Aussi ne tenta-t-il jamais de se soustraire aux services qu'on réclamait de lui, et, du moment que l'intérêt public semblait en jeu, il se prêtait à tout. Mais au fond, ainsi qu'on lui en a rendu un public hommage, il ne pactisa jamais avec sa conscience. Fidèle à la foi politique de ses pères, aucun des événements qui se déroulèrent sous ses yeux, ne modifièrent ses convictions. Il n'était pas de ceux qui courent après les suffrages populaires, et cependant, ils sont venus toujours le solliciter, tant ils avaient confiance dans sa droiture et dans son désintéressement. C'est ainsi que, pendant plus de cinquante ans, il fut successivement membre du Conseil municipal, adjoint au maire, administrateur des hospices, de la Caisse d'épargne, du bureau de Bienfaisance, du Fourneau économique, et président de la fabrique de Saint-Antoine. Partout son nom était accueilli avec un respectueux empressement, et partout il était proclamé l'un des premiers.

Au mois de mai 1862, désirant assurer l'entrée d'un de ses fils, dans la magistrature, il se

démit de ses fonctions et fut nommé juge honoraire, ce qui permit au tribunal civil de le compter encore parmi ses membres.

La Société historique de Compiègne ne pouvait, non plus, le laisser indifférent. Il y figura depuis le 20 juin 1870 et, en 1873, il fut appelé à faire partie de la Commission des finances, qu'il présida jusqu'au jour où l'état de sa santé ne lui permit plus d'assister aux réunions. Nous fûmes heureux alors, de lui conférer le titre de membre honoraire de cette Commission. Assidu à nos séances, il y prit rarement la parole; cependant en 1879, il lut, sur la *Chapelle d'argent de Jean Charmolue*, doyen de Saint-Clément de Compiègne au xvii<sup>e</sup> siècle, une notice rédigée d'après les papiers de famille qu'il possédait. Cette notice fut imprimée dans nos *Bulletins* et lue à une des réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1880.

Jusqu'au dernier jour, M. Demonchy ne cessait de s'intéresser aux travaux de la Société dont il demandait fréquemment des nouvelles et souvent on voyait nos publications à portée de sa main, sur la table placée auprès du fauteuil qu'il ne quittait plus.

Vous parlerai-je maintenant de sa bienfaisance? A cet égard, il n'y a qu'une voix à Compiègne et partout, pour dire qu'aucun homme ne fut plus généreux, plus compatissant, ni plus simple dans la façon de soulager l'infortune. Chaque aumône, chaque secours, étaient toujours accompagnés de bonnes paroles d'encouragement et de cordiale sympathie. Animé d'une foi chrétienne, égale à sa foi politique, il se souvenait que la charité est une des lois suprêmes de notre religion, et il l'observait chaque jour avec une touchante sollicitude.

Les services publics rendus par M. Demonchy auraient dû certainement lui valoir une distinction particulière, et chacun s'attendait à la lui voir décerner; mais les rigneurs de la politique devaient s'opposer à ce que pareille faveur lui fut

accordée, à supposer qu'elle eût été demandée en dehors de lui. M. Demonchy n'en manifesta aucune amertume; il continua de plus belle à se dévouer toujours, comme par le passé. Cependant des épreuves cruelles ne lui furent pas épargnées. Car, outre la mort de trois jeunes enfants et la perte de sa femme qui lui fut enlevée le 27 octobre 1867, il eut à pleurer en 1870, un de ses fils tombé glorieusement sur le champ de bataille de Forbach, et plus tard, son autre fils, mort vice-président du Tribunal de Laon; mais à ces deuil successifs, il opposa toujours cette résignation qu'imprime à si haut degré la foi inébranlable. Une consolation inappréciable, d'ailleurs, lui a été réservée; ce fut de pouvoir terminer sa belle et longue existence, entouré de l'affection et des soins toujours renaissants de deux de ses filles, modèles elles-mêmes de tendresse et de charité. C'est ainsi que, sans souffrances, il s'est éteint le 24 janvier dernier.

M. Demonchy n'a pas voulu que sur sa tombe, on prononçât le moindre discours; sa volonté à cet égard a été religieusement respectée; mais il nous a paru qu'il appartenait à la Société historique de Compiègne, à laquelle il témoigna tant de sympathie, de rendre un public hommage à celui qui fut dans la véritable acception du mot, *l'homme de bien par excellence*.

Tous les membres s'associent à l'hommage rendu par M. le Président à la mémoire de MM. A. de Roucy et Demonchy.

M. de Marsy présente le compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1893.

M. le comte de Lambertye, président de la Commission des finances, fait un rapport sur le compte du trésorier et constate l'excellente situation financière de la Société.

La Société, sur la proposition de M. le Président, approuve les conclusions de ce rapport, donne décharge à M. le Trésorier et lui adresse des remerciements pour sa bonne gestion, ainsi

---